



Ville de Castelnaudary

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
HOTEL DE VILLE - BP N°1100  
11491 CASTELNAUDARY

Nombre de membres : 11

En exercice : 11  
Présents : 11  
Votants : 11

**Délibération N°2024-14**

MATIERE : FONCTION  
PUBLIQUE  
SOUS-MATIERE :  
PERSONNEL TITULAIRE ET  
STAGIAIRE

**OBJET :**  
**RENOUVELLEMENT DE LA  
CONVENTION REFERENT  
ALERTE ETHIQUE ET  
SIGNALEMENTS DES ACTES  
DE VIOLENCE,  
DISCRIMINATION,  
HARCELEMENT ET  
AGISSEMENTS SEXISTES  
(AVDHAS) DANS LA  
FONCTION PUBLIQUE  
PROPOSEE PAR LE CDG 11 -  
CCAS**

L'an deux mille vingt-quatre,

Le Mercredi 3 Juillet 2024 à 11h30,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrick MAUGARD,

Date de convocation : le 28 Juin 2024,

**PRESENTS** : M. Patrick MAUGARD, Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, M. Philippe GREFFIER, Mme Elisabeth ESCAFRE, Mme Jacqueline RATABOUIL, Mme Zohra KUFEL, Mme Magdeleine FOUILLAT, M. Jean TIRAND, Mme Jacqueline BESSET, Mme Monique CARPENTIER, Mme Catherine BAILLEAU.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Magdeleine FOUILLAT

Vu le code Général de la fonction Publique, articles L 133-1 à L 133-3 et L 135-1 à L 135-6

Vu le décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique, article 8,

Vu la loi n° 2019 - 828 du 6 Août 2019 de la transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 2017-564 du 19 avril 2017 relatif aux procédures de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte au sein des personnes morales de droit public ou de droit privé ou des administrations de l'État,

Vu le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique (AVDHAS),

Considérant par ailleurs que depuis le 1er mai 2020, toute collectivité ou établissement public doit mettre en œuvre un dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes ;

Considérant la convention d'adhésion au service Référent Alerte Ethique et Signalements proposée par le CDG 11 pour la mise en œuvre de la procédure des saisines du référent alerte éthique et signalements,

Considérant l'intérêt que représente l'adhésion à ces missions,

Le conseil d'administration, après avoir entendu M. le Président et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**AUTORISE** M. le Président à signer la convention Réfèrent Alerte éthique et signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique (AVDHAS) proposée par le CDG11.

Il est précisé que les dépenses prévues par la convention et ses éventuels avenants sont inscrites au budget.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Castelnaudary le 3 Juillet 2024



Le Président,

Accusé de réception en préfecture

**Patrick MAUGARD**  
011 201100150 20240703-DB202414-DE

Reçu le 05/07/2024

Ampliation faite le :

**08 JUL. 2024**

Certifié exécutoire par réception  
en Préfecture le :

**05 JUL. 2024**

Et par publication le :

**08 JUL. 2024**

Par délégation,

La Vice-Présidente du CCAS,

**Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES**

